

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00300
Numéro SIREN : 809 678 204
Nom ou dénomination : BJ2M

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2018 sous le numéro de dépôt 5425

5425

In Extenso

In Extenso Rhône-Alpes

24 chemin des Verrières

BP 33

69751 Charbonnières Cedex

Tél : +33 (0) 4 78 34 19 54

Fax : +33 (0) 4 78 34 26 66

lyon.charbonnieres@inextenso.fr

www.inextenso.fr

BJ2M

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

12 rue Chaulieu

83000 TOULON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

SOMMAIRE

Pages

➤ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	3
➤ COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017	7

* * *

BJ2M

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

12 rue Chaulieu
83000 TOULON

809 678 204 RCS TOULON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'Assemblée générale de la société BJ2M,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BJ2M relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société BJ2M à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment en ce qui concerne l'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

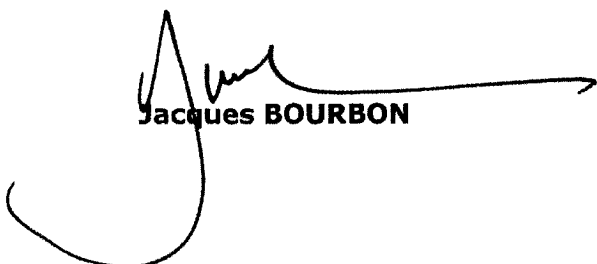
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières, le 14 juin 2018

Pour In Extenso Rhône-Alpes
Commissaire aux comptes



Jacques BOURBON

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017**

SAS BJ2M
83000 TOULON

Page : 2

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	200 001	200 001		200 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
Comptes de Régularisation	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	200 001	200 001		200 000
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Comptes de Régularisation	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	15 458		15 458	18 465
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	15 458		15 458	18 465
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	215 459	200 001	15 458	218 465

(1) Soient droits au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

Méthode de dépréciation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAS BJ2M
83000 TOULON

Page 3

BILAN PASSIF			
PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12
CAPITAUX PROPRIES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	4 305-	1 097-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	202 150-	3 808-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	206 055-	3 905-
AUTRES FONDS PROPRIES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	219 250	219 250
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 262	3 120
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Comptes de Régularisation	Autres dettes	1	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	221 513	222 370
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	15 458	218 465
(1) Dont à moins d'un an		2 263	3 120

Membre de préséance - Voir le rapport d'expert Comptable

SAS BJ2M
83000 TOULON

Page 4

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total des Produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			1 956	3 808
Impôts, taxes et versements assimilés			194	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
Total des Charges d'exploitation (II)			2 149	3 808
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 149	3 808
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(*) Eléments rattachés à des exercices antérieurs

(*) Eléments rattachés à des exercices antérieurs

Révision de l'exercice clos au 31 décembre 2017

SAS BJ2M
83000 TOULON

Page 5

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	200 001	0
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	200 001	0
2. Résultat financier (V-VI)	200 001	0
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	202 150	3 608
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)		
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	202 150	3 608
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	202 150	3 608

* « non pris » : Rendement de crédit immobilier
Rendement de crédit immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Méthode de présentation : Voir le rapport d'activité Comptable

SAS BJ2M
83000 TOULON

Page 6

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 02 octobre 2017, un accord transactionnel a été signé avec la société GreenYellow.

La société BJ2M a racheté l'intégralité des parts de la société Hydroption détenues par GreenYellow pour une valeur de un euro avec clause de retour à meilleure fortune.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'a été relevé

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. B31-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le principe de continuité d'exploitation a été appliqué à la clôture sur la base du maintien du compte courant de l'actionnaire unique.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Saison de présentation : voir le rapport d'Extenso Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	200 000		1
TOTAL	200 000		1
TOTAL GENERAL	200 000		1

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			200 001	
TOTAL			200 001	
TOTAL GENERAL			200 001	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 262	2 262		
Groupe et associés	219 250		219 250	
Autres dettes	1	1		
TOTAL	221 513	2 263	219 250	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
capital social	100.0000	10			10

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

SAS BJ2M
83000 TOULON

Page 8

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 662
Total	1 662

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

la société a racheté les titres de la société Hydroption détenus par GreenYellow pour un euro avec une clause de retour à meilleure fortune

Engagements recus

Maison de présentation : voir le rapport d'expert-comptable

Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L 145-11; R12 Art. 831-1 et R12-13)

Société	Capital	Capitaux propres attribués à la société	Part de part du capital (R12-13) en %	Principales activités exercées	Principales activités exercées	Principales activités exercées	Principales activités exercées	Principales activités exercées	Principales activités exercées
A. Renseignements détaillés									
- Filiales détenues à + de 50%									
- HYDROPTION	250 000	4 581 504	100,00	200 000				12 500 000	4 991 774
- Participations détenues entre 10 et 50 %									
B. Renseignements globaux									
- Filiales non reprises en A									
- Participations non reprises en A									

SAS BIMA
83000 TOLLON

Page 10

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
ACTIF CIRCULANT	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations	200 001	200 001	200 000
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
Comptes de Régularisation	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Total II	200 001	200 001	200 000
	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
Comptes de Régularisation	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés			
	Autres créances			
	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	15 458		15 458
	Charges constatées d'avance (3)			
	Total III	15 458		15 458
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	215 459	200 001	218 465

CERTIFIÉ CONFORME

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	4 905-	1 097-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	202 150-	3 808-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	206 055-	3 905-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	219 250	219 250
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 262	3 120
	Dettes fiscales et sociales		
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	221 513	222 370
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	15 458	218 465
(1) Dont à moins d'un an		2 263	3 120

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1
	France	Exportation	31/12/2016 12
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Chiffre d'affaires NET			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
Total des Produits d'exploitation (I)			
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes *			1 955
Impôts, taxes et versements assimilés			194
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
Total des Charges d'exploitation (II)			2 149
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 149
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afferents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	200 001	0
Intérêts et charges assimilées (4)		0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	200 001	0
2. Résultat financier (V-VI)	200 001	0
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	202 150	3 808
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)		
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	202 150	3 808
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	202 150	3 808

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Titres immobilisés	7
Disponibilités en Euros	7
Charges à payer	8
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	8
Liste des filiales et participations	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 02 octobre 2017, un accord transactionnel a été signé avec la société GreenYellow.

La société BJ2M a racheté l'intégralité des parts de la société Hydroption détenues par GreenYellow pour une valeur de un euro avec clause de retour à meilleure fortune.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'a été relevé

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le principe de continuité d'exploitation a été appliqué à la clôture sur la base du maintien du compte courant de l'actionnaire unique.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	200 000		1
TOTAL	200 000		1
TOTAL GENERAL	200 000		1

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			200 001	
TOTAL			200 001	
TOTAL GENERAL			200 001	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 262	2 262		
Groupe et associés	219 250		219 250	
Autres dettes	1	1		
TOTAL	221 513	2 263	219 250	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
capital social	100.0000	10			10

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 662
Total	1 662

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

la société a racheté les titres de la société Hydroption détenus par GreenYellow pour un euro avec une clause de retour à meilleure fortune

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L 233-15; PCG Art 831-3 et 832-13)

Désignation	Capital	Capitaux propres solaires et non solaires	Quota-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Caution et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes reçus par la société
				brut	net					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- HYDROPTION	266 400	4 541 564	100,00	300 000				12 587 989	4 968 774	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

SAS BIZIM
83000 TOULON

BJ2M

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 12, rue Chaulieu, 83000 Toulon
809 678 204 RCS Toulon

-ooOoo-

RAPPORT DE GESTION **(Exercice social clos le 31 décembre 2017)**

Conformément aux dispositions du Code de commerce et en application des statuts de la Société, le présent rapport a été établi pour rendre compte de la situation de la Société et de son activité au cours de son troisième exercice social clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Vous trouverez annexés au présent rapport de gestion, le bilan, le compte de résultat et l'annexe se rapportant audit exercice.

Par ailleurs, le commissaire aux comptes rendra compte dans son rapport sur les comptes annuels de l'exécution de sa mission.

1. Historique et faits marquants de l'exercice

Création de la Société

La Société a été créée le 29 janvier 2015 avec un capital social de 1.000 euros, composé de 10 actions de 100 euros. La Société a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés le 17 février 2015. Elle a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de biens mobiliers, immobiliers, matériels et immatériels, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Acquisition d'actions de la société Hydroption

Le 2 octobre 2017, BJ2M a fait l'acquisition des 6.640 actions d'HYDROPTION détenues par GREENYELLOW.

A la clôture de l'exercice, la Société détenait donc 100% du capital d'Hydroption.

2. Commentaires sur les états financiers de la société

Au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 d'une durée de 12 mois, le résultat net de l'exercice fait apparaître une perte de 202.150 €.

En l'absence d'activité commerciale, ce résultat est uniquement constitué des charges courantes de l'exercice et de la provision pour dépréciation des titres Hydroption.

3. Décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance

En application des dispositions des articles L. 441-6 et D. 441-4 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société figurent dans le tableau annexé au présent rapport de gestion.

4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

5. Perspectives 2018

Aucun projet autre que de céder une partie des titres Hydroption à un nouvel investisseur n'est prévu pour BJ2M en 2018.

6. Activité de recherche et développement

La Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

7. Filiales et participations

Hydroption

BJ2M détenait 100% du capital de cette société à la clôture de l'exercice.

Au titre de l'exercice 2017, Hydroption a réalisé un chiffre d'affaires de 11.421.506 € et un résultat déficitaire de 2.004.264 €.

Compte tenu de ses difficultés, Hydroption a fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, ouverte le 31 janvier 2017. Par jugement en date du 13 juillet 2017, le tribunal de commerce de Toulon a autorisé la continuation de l'exploitation jusqu'au 31 janvier 2018, puis par jugement en date du 20 février 2018 a arrêté le plan de sauvegarde d'une durée de 108 mois.

8. Affectation du résultat

Je vous propose d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 tels qu'ils vous ont été présentés. Je vous propose d'affecter la totalité de la perte de l'exercice 2017 s'élevant à 202.150 € au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Je vous précise également que la Société n'a pas distribué de dividendes depuis sa création.

Compte tenu de la perte de l'exercice, le total des capitaux propres demeurent inférieur à la moitié du capital social.

Après vous avoir donné lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, je soumettrai à votre approbation les décisions dont il vous sera préalablement donné lecture.

Fait à Toulon, le 14 juin 2018
Le Président



BJ2M

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 12, rue Chaulieu, 83000 Toulon
809 678 204 RCS Toulon

-ooOoo-

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2018

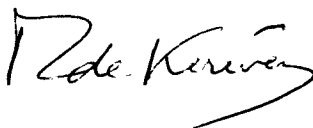
Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 202.150 € au compte de report à nouveau.

Conformément à l'article 243bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'a été fait aucune distribution de dividendes depuis la création de la société.

Pour extrait certifié conforme
Le président



M. Michel de Keréver

BJ2M

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 12, rue Chaulieu, 83000 Toulon
809 678 204 RCS Toulon

-ooOoo-

DECISIONS DU PRESIDENT DU 14 JUIN 2018

Procès-verbal

L'an 2018, le 14 juin,

Le soussigné :

Monsieur Michel Guillotou de Keréver

Agissant en qualité de Président de la société par actions simplifiée BJ2M, au capital 1.000 €, dont le siège social est 12 rue Chaulieu – 83000 Toulon, (la « Société »)

Après avis adressé au commissaire aux comptes, a pris les décisions suivantes :

1. Examen et arrêté des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2017

Le Président, connaissance prise du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été établis par les services comptables de la Société, ainsi que du projet de rapport de gestion qui a été préparé pour être soumis à l'associé unique, arrête lesdits comptes faisant apparaître une perte de 202.150 €.

Le Président arrête ensuite définitivement les termes du rapport de gestion.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, le commissaire aux comptes sera appelé à certifier la régularité et la sincérité de ces documents.

2. Fixation de l'ordre du jour des décisions à prendre par l'associé unique

L'associé unique sera appelé à statuer le 29 juin 2018 sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ; lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ; approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; quitus de gestion.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
3. Pouvoirs pour les formalités légales.

Le Président arrête ensuite définitivement les termes du rapport de gestion ainsi que le texte des décisions.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. de Keréver', with a stylized flourish at the end.

M. Michel Guillotou de Keréver

BJ2M

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €

Siège social : 12, rue Chaulieu, 83000 Toulon

809 678 204 RCS Toulon

-ooOoo-

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2018

Procès-verbal

L'an 2018, le 29 juin,

Le soussigné :

- Michel Guillotou de Keréver
demeurant 12 rue Chaulieu, 83000 Toulon

Agissant en qualité d'associé unique de la société BJ2M, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12, rue Chaulieu, 83000 Toulon,

Après avoir pris connaissance :

(i) des documents suivants :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport de gestion ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- le texte du projet de décisions ;
- un exemplaire des statuts.

(ii) de l'ordre du jour qu'il a fixé en sa qualité de Président de la Société et ci-après reproduit :

1. Lecture du rapport de gestion sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ; lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ; approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
3. Pouvoirs pour les formalités légales.

A pris les décisions suivantes :

Première décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur les comptes dudit exercice et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé, approuve les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 202.150 € au compte de report à nouveau.

Conformément à l'article 243bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'a été fait aucune distribution de dividendes depuis la création de la société.

Troisième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.



M. Michel de Keréver